

LE LIS MARTAGON

AG du 12 avril 2024

A la salle communale au bourg de Boisset-Saint-Priest

Remerciements aux personnes présentes.

Sur les 47 membres à jour de leurs cotisations à ce jour :

27 personnes présentes

15 pouvoirs transmis

Rapport moral

Carrière de Montclaret

L'association a poursuivi son rôle de veille sur le site : état de la faune et de la flore, du sentier pédagogique, respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 20 septembre 2016.

- Commission de suivi de la carrière le samedi 4 novembre 2023 à la mairie de St-Georges-Haute-Ville

Fonctionnement de la carrière (exercice du 1/10/22 au 21/09/23)

- 156 000 t d'agrégat extraites sur l'exercice 22/23 (125 000 en 21/22 et 132 000 en 20/21) pour 220 00 t autorisées.

Pas de gros chantier.

- relevés nuisances :

. acoustiques (tous les 3 ans) prochain en 2025

. poussières – 6 jauges fixes autour du site, relevées en 4 campagnes d'un mois (janv/fév, avr/mai, juil/août, oct/nov) → 260 mg/m² relevés (pour 500mg/m² admis).

La DREAL a autorisé le passage de 4 à 2 tests/an .

. vibrations (tous les 3 ans) – 1 test en mars 2023 : RAS

5 tirs en 22/23 contre 6 en 21/22 (15 000 t de roche à chaque tir).

- pour les journées du patrimoine 2022, les CM1 CM2 de Boisset et St-Georges ont été accueillis sur le site avec exposé de 2 géologues. Une journée portes ouvertes pour le public intéressé pourrait être envisagé pour les journées du patrimoine.

Trafic des camions

Problème rappelé à chaque commission et régulièrement par mail.

En 22/23, 156 000 t = 5 200 camions de 30 t, répartis sur l'année = un peu moins de 30 camions/jour, soit 60 passages/jour, soit 7 à 8 camions à l'heure en moyenne, soit un camion toutes les 7'5.

Ne se répartit pas linéairement sur l'année... Périodes où le rythme de passage des camions peut être très intense. Cf avril dernier avec passages espacés de quelques minutes et problème de croisement des camions dans Fontvial => plainte de riverains + LM ;

Rencontre sur le site des 2 communes + département + carrier en mai 23 (pas de possibilité de feux ni de miroirs) => aménagement de petits terre-pleins de chaque côté de la rue du Viognier - n'améliorent pas la visibilité.

En suspens : conclusions sur l'efficacité de l'aménagement par le département et réflexion sur un éventuel sens de circulation.

NB : radar de comptage à St-Georges rue des Bessones : pas d'infractions marquantes.

Nécessité de matérialiser la limitation à 40 par panneaux (demandé au dépt par Boisset). Le LM a rappelé à la CLIS qu'il avait été convenu que le trafic devait être réparti entre Boisset et St-Georges « pour les gros chantiers ».

A notre demande sur la qualification d'un « gros chantier », le carrier a évoqué des critères de quantité de matériaux, de durée de chantier et de lieu de livraison, (avec parfois un caractère d'urgence) et conclut qu'il peut engendrer une fréquence entre 80 et 120 camions/jour (soit 240 passages). Dans ce cas est organisée entre communes, clients, transporteurs et carrier. Le sens de circulation doit alors s'imposer.

Le département n'a pas exclu un sens de circulation permanent pour les camions. Affaire à suivre...

Depuis : Une « note sur le transport » du carrier aux transporteurs (clients et chauffeurs poids lourds) du 15/02/24 rappelle l'obligation de rouler à 40 dans la traversée des villages avec attention particulière dans Fontvial + bâchage obligatoire (?) et attention aux chutes de matériaux au risque de sanctions (exclusion du chauffeur) en cas de plainte d'un riverain vérifié par relevé du tachygraphe.

=> Appel au signalement des contrevenants.

Mesures environnementales

Le nouveau responsable du suivi environnemental, Sylvain Vigant, a rendu compte d'un travail qui semble sérieux.

- Botanique

Du fait du printemps pluvieux, effectifs record des espèces protégées (pulsatille, micropore dressé, ophioglosse – sauf orchis bouc) et patrimoniales (inscrites sur les listes rouges régionales/départementales) (Buplèvre de Gérard, Xéranthème fétide – sauf Orobanche violette).

La cartographie des habitats naturels (dernière : 2012) a été mise à jour.

Un nouveau plan de protection des espèces rares a été élaboré : pose de nouvelles barrières pour éviter le surpâturage.

En-dehors du site d'exploitation : 5 pieds en fleur et 43 végétatifs de LYS MARTAGON !

- Faune

Retour d'un couple de grand duc

mêmes espèces de passereaux (alouette des champs et alouette lulu à enjeu fort)

Mais toujours pas d'engoulevents

ni d'amphibiens depuis plusieurs années

nombreux reptiles dans les zones sèches (orvets, vipères aspic + cette année couleuvre verte et jaune) : 7 plaques d'observation comme prévu dans les mesures compensatoires.

Nombreux mammifères dans les zones boisées (pièges photos pendant 1 mois 1/2).

- Sentier pédagogique de Montclaret

Le belvédère au bout du sentier de Montclaret a été déplacé en juillet 23 par le carrier comme convenu.

Comme tout le secteur environnemental, le CEN subit de très importantes baisses de ses financements, notamment de la Région. => Un financement très réduit pour la mission.

Pas de comptage des pulsatilles par leurs services (fait par le LM : 350 seulement pour 600 en 22 et 1000 en 21) et pas de suivi du sentier (juste bilan des pâtures des chèvres de Marinette Réal). Pas de réunion du comité de pilotage.

Plateforme de compostage

Bilan positif de l'évolution des odeurs depuis l'implication du Lis martagon, vous trouverez ci-dessous le bilan des trois années de références.

Bilans arrêtés à fin mars pour caler sur l'AG :

	Plaintes riverains
Fin mars 2022	181
Fin mars 2023	183
Fin mars 2024	85

Nous enregistrons une forte baisse depuis juillet 2023, "seulement" 27 cas sur les 7 secteurs en 9 moins.

Nous attribuons cette baisse à l'arrêt des boues en provenance de Purina et de Porte les Valence et aux différentes actions menées : amélioration du processus, baisse du tonnage en période estivale, vidange régulière des bassins, nouvelle cribleuse ...

Cependant, nous déplorons les difficultés que nous rencontrons pour obtenir les réponses à nos questions adressées aux services de l'Etat (DDPP), au fournisseur des intrants et référent technique (SEDE) et à l'exploitant.

Nous ne manquerons pas d'insister sur ce sujet lors de la réunion du 24 avril prochain en mairie de Boisset, nous redétaillerons point par point ces questions qui portaient sur le non-respect du plan d'action établi lors de la précédente réunion.

Nous rappelons qu'il ne faut pas baisser la garde, de notre côté nous restons vigilants et mobilisés, continuez à nous transmettre vos désagréments même si les choses s'améliorent.

Travaux de terrassement et projet de hangar photovoltaïque à Fontamalard

Nouveau sujet suivi par l'association : des travaux d'ampleur qui ont été amorcés en face de Fontamalard. Vous avez dû remarquer d'une part la création d'une immense plateforme plane en contrebas du chemin qui mène à la plateforme de compostage, et concomitamment des tas de terres imposants de part et d'autre de ce chemin. Les matériaux enlevés pour effectuer la plateforme ont été déplacés à côté, formant ainsi d'immenses tas.

Pourquoi s'intéresser à ces travaux ?

Au vu de l'ampleur de ces travaux, du massacre de l'environnement et aussi du chemin rural, le secteur a été complètement dénaturé par rapport à ce qu'il était il y a quelques temps. Vous avez également dû remarquer l'extension du réseau d'électricité sur plusieurs centaines de mètres, la pose d'un transformateur, la création d'une falaise le long du chemin rural allant à la plateforme, le rendant très dangereux pour les promeneurs.

On a donc décidé de s'intéresser de plus près sur les raisons de ces travaux et sur les autorisations d'urbanisme accordant lesdits travaux.

- > Concernant les tas de terre entassés de part et d'autre du chemin consécutivement à la réalisation de la grande plateforme, ils sont situés pour partie sur la Commune de St Georges et pour partie sur la Commune de Boisset : il semblerait que ces remblais aient été stockés sans aucune autorisation, ni auprès de la Mairie de St Georges, ni auprès de la Mairie de Boisset. Apparemment, les deux maires se sont saisis ensemble de ce problème et nous souhaiterions que ces tas disparaissent prochainement. Nous allons donc continuer à suivre cela pour s'assurer que le terrain retrouve son apparence car il est bien évidemment illégal de réaliser de tels travaux sans autorisation.

- > Concernant la grande plateforme situées en contre-bas du chemin rural située sur la Commune de St Georges, la problématique est différente car ici, il y a eu plusieurs demandes d'autorisation d'urbanisme dont certaines ont d'ailleurs été refusées au motif que les travaux envisagés allaient trop dénaturer le paysage!! Alors nous n'allons pas abordés toutes les demandes d'urbanisme qui ont été effectuées car ça serait beaucoup trop fastidieux, on va juste se concentrer sur la situation actuelle.

Situation actuelle de la plateforme

Les travaux entrepris l'ont été sur la base d'un permis de construire obtenu par Monsieur Gayard, exploitant de la plateforme de compostage, le 16 décembre 2021. Ce permis autorise la construction d'un abri agricole ouvert avec des panneaux photovoltaïques sur le toit et un pont à bascule visant à peser les camions allant à la plateforme de compostage. Cet abri devrait mesurer 20 m de large et 112 m de long. Pour créer cet énorme hangar, il fallait donc un terrain plat et c'est bien là le gros problème de ce chantier dans la mesure où le terrain naturel était bien loin d'être plat!!

Pour obtenir cette autorisation, Monsieur Gayard a fait une demande de PC le 2 juillet 2021, comprenant un CERFA et des plans annexés : ces plans n'indiquaient pas le terrain naturel et donc les exhaussements et affouillements nécessaires pour la réalisation du hangar.

En juillet 2021, le Maire a donc fait une demande de pièces complémentaires, en insistant fortement sur la question des affouillements/exhaussements, et en demandant que le dénivelé soit expressément indiqué sur les plans.

M. GAYARD a donc déposé de nouveaux plans et ces nouveaux plans indiquaient que terrain naturel existant était quasiment PLAT, et donc que les travaux ne nécessiteraient qu'un déblai de 97cm!! Donc, selon ces plans, pour réaliser son bâtiment de 112 mètres de long, il lui suffisait de creuser de 97cm!!

En fournissant ces fausses pièces, les services techniques qui instruisent les demandes de PC ont été dupés et ont donc autorisé le projet car le terrain naturel ne devait être que très légèrement modifié.

Aujourd'hui, on peut constater que le terrain naturel a fait l'objet de déblai-remblais de plusieurs dizaines de mètres.

Nous avons donc interrogé le Maire à ce sujet et certaines mesures ont été prises. Un procès-verbal d'infraction a été dressé à l'encontre de Monsieur Gayard et surtout, un arrêté interruptif de travaux a été pris par la Mairie de St Georges au motif que les travaux effectués ne sont pas conformes au PC délivré et précisant même que les travaux de terrassements avaient été entrepris sans autorisation.

Situation à venir : que va-t-il se passer?

Pour l'instant, les travaux sont interrompus mais la situation n'est pas réglée pour autant. Le dossier a été transmis au Parquet qui va devoir trancher : il pourra demander soit la remise en état du terrain, soit l'obtention d'une nouvelle autorisation d'urbanisme autorisant les terrassements effectués.

Nous allons surveiller de près la suite donnée à cet arrêté en espérant que le secteur de Fontamalard retrouve son apparence d'antan où la nature était intacte et les chemins de randonnés agréables !

Le rapport moral est accepté à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

Rapport financier (exercice 2023)

EN CAISSE AU 1ER JANVIER 2023	3 992,50 €
RECETTES :	1 135,00 €
COTISATIONS : 530,00	
PARTICIPATION SALON DES VINS : 600,00	
INTERETS LIVRET A : 5,00	
DEPENSES :	229,50 €
ASSURANCE : 73,00	
FRIS BANCAIRES : 75,00	
COTISATION FNE : 31,00	
FRAIS ADMINISTRATIFS : 50,50	
RESULTAT EXERCICE 2023	905,50 €
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023	4 898,00 €

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du CA (minimum de 9) sont renouvelables par moitié chaque année. Pour 2024 :

Dominique Tonon

Denise et Claude Clavelloux

Daniel Mondon

Guillaume Montmées

Philippe Podevin

Tous se représentent

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.